



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 octobre 2017

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Mise en service de la ligne de bus urbaine

En date du 5 septembre dernier, la Municipalité informait le Conseil communal sur l'état d'avancement du dossier, notamment en raison d'un recours déposé auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal contre sa décision d'adjudication.

Par arrêt du 3 octobre 2017, la Cour de droit administratif et public a rejeté le recours et a confirmé la décision d'adjudication de la Municipalité du 14 mai 2017. Cette décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral dans les 30 jours suivant sa notification.

Une fois la décision d'adjudication de la Municipalité entrée en force, l'exécutif communal poursuivra la réalisation de ce dossier pour une mise en service de la ligne de bus prévue en principe en septembre 2018, conformément à notre communication du 5 septembre dernier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :

S. Wicht